

À propos de l'observation d'un Aigle ravisseur *Aquila rapax* dans les Pyrénées



Jean-Louis Grangé & Adam Wentworth

Le 17 août 2019, lors du suivi de la migration des rapaces et cigognes au col du Soulor dans les Hautes-Pyrénées, nous avons observé un grand aigle qui a pu être photographié et déterminé, après coup, comme étant un Aigle ravisseur *Aquila rapax*. Validée par le CHN, cette donnée a été classée en catégorie E – espèce dont l'origine n'est probablement pas naturelle – par la Commission de l'avifaune française (CAF). Nous présentons ici les critères d'identification de cet aigle et les raisons qui ont conduit la CAF à ne pas l'inscrire sur la Liste officielle des oiseaux de France.

L'AIGLE RAVISSEUR : SYSTÉMATIQUE ET RÉPARTITION

L'Aigle ravisseur a connu une histoire taxinomique compliquée. Jusqu'à ces dernières décennies, la plupart des auteurs le considéraient comme appartenant à la même espèce que l'Aigle des steppes *Aquila nipalensis*, alors nommé *A. rapax nipalensis* (p. ex. CRAMP & SIMMONS 1980, BROWN *et al.* 1982), ceci bien que les deux taxons eussent été décrits originellement comme deux espèces : respectivement *Falco rapax* par Temminck en 1828 d'Afrique du Sud et *Aquila nipalensis* par Hodgson en 1833 du Népal (DEL HOYO *et al.* 1994). Cependant, sous l'impulsion de CLARK (1992) et OLSON (1994), ces deux taxons ont ensuite été définitivement séparés, un choix qui sera confirmé par des analyses génétiques ultérieures (LERNER & MINDELL 2005). Ils forment cependant un clade avec l'Aigle impérial *A. heliaca* et l'Aigle ibérique *A. adalberti* (DEL HOYO *et al.* 1994, DEL HOYO & COLLAR 2014). Actuellement, trois sous-espèces sont reconnues chez l'Aigle ravisseur (DEL HOYO & COLLAR *op. cit.*, GILL *et al.* 2021) : *A. r. vindhiana*, présent du sud-

est de l'Iran à l'Inde et au Népal (considéré parfois comme une bonne espèce ou, par certains auteurs, comme une sous-espèce d'*A. nipalensis*) ; *A. r. belisarius*, que l'on trouve en Algérie et du Maroc au sud-ouest de la péninsule Arabique et au nord du Kenya (cette forme est très menacée dans le nord de son aire de répartition) ; *A. r. rapax*, qui niche au Congo et du sud du Kenya à l'Afrique du Sud, atteignant la Namibie et l'Angola à l'ouest.

L'habitat de l'Aigle ravisseur est constitué de savanes semi-arides à acacias (ou, par exemple, à arganiers au Maroc), de semi-déserts et de plaines avec moins de 700 mm de pluviométrie annuelle. En Afrique de l'Ouest, l'espèce vit souvent près des villages (CRAMP & SIMMONS 1980, BROWN *et al.* 1982, DEL HOYO *et al.* 1994). Elle est relativement sédentaire, avec des déplacements saisonniers nord-sud, mais les oiseaux de l'Est africain suivent parfois des Aigles des steppes migrants sur leur route de retour vers l'Eurasie (DEL HOYO *et al.* 1994).

Le statut de l'Aigle ravisseur en Algérie et au Maroc est problématique, avec l'absence d'observation de couples nicheurs depuis plusieurs décennies (<https://magornitho.org/2019/01/tawny-eagle-north-west-algeria> et <https://magornitho.org/2018/01/status-tawny-eagle-morocco>). S'y ajoute une difficulté d'identification, parfois source de confusions avec l'Aigle ibérique en plumage juvénile ou immature (des individus non adultes de cette espèce traversent de façon de plus en plus régulière le détroit de Gibraltar pour hiverner au Maghreb ; p. ex. MORANDINI *et al.* 2017, et rapports de la Commission d'homologation marocaine sur go-south.grepom.org). De Tunisie, d'Algérie, de Mauritanie et du sud du Maroc proviennent

quelques observations récentes d'Aigles ravisseurs, certainement des individus remontant du sud (p. ex. TELAILIA *et al.* 2020 ; <https://magornitho.org/2018/07/tawny-eagle-north-east-algeria>).

La présence ancienne de l'Aigle ravisseur en Europe a toujours été considérée comme douteuse par DRESSER (1902), qui cite la Turquie et la Palestine comme régions visitées par l'espèce. Pour la France, DEGLAND & GERBE (1867) signalent l'existence de deux individus tués en Camargue en ces termes : « Aigle névioïde *Aquila nevioides* ou ravisseur : on le rencontre dans les provinces d'Alger et de Constantine et il se montre très accidentellement en Europe. Nous avons vu dans la collection de M. Crespon à Nîmes un sujet d'âge moyen tué en 1829 sur les bords du Rhône en Camargue. Il devait ce précieux oiseau à M. Roux-Amphoux qui l'avait acheté en chair et l'avait fait monter par un militaire d'un régiment suisse alors en garnison dans le Midi. Vers 1838, un autre individu de la même espèce a également été tué en Camargue. Il figure dans le Musée de la ville d'Arles et a été préparé en chair par M. Veran conservateur du Musée d'Histoire Naturelle. » MAYAUD (1936), à la suite d'HARTERT (1912), remet en cause cette identification en indiquant que le spécimen de 1829 est un *Aquila heliaca adalberti* et celui de 1838 un *Aquila heliaca* (voir DUCHATEAU 2007 pour les photos du spécimen de 1829).

Des individus erratiques ont par ailleurs été mentionnés en Égypte et en Israël (BIRDLIFE INTERNATIONAL 2018), en Italie (GRUSSU 2001, A. Corso *in litt.*), à Gibraltar (IRBY 1895) et en Espagne (DE JUANA 1982, 2006, WALLACE & SAGE 1969). Les deux mentions italiennes proviennent de Sardaigne et concernent des juvéniles observés en mars 1876 et le 20 novembre 1898, l'un étant effectivement un *rapax* (identification A. Corso), le second plutôt un *nipalensis* (A. Corso, *in litt.*). Les trois données espagnoles sont toutes entachées d'incertitude et l'espèce n'est pas retenue sur la liste nationale (DE JUANA 2006). En Israël, c'est-à-dire dans un autre contexte migratoire (axe de remontée des Aigles des steppes ayant hiverné dans l'est de l'Afrique), il existe 6 observations entre 1992 et 2016 (SHIRI-HAI 1994 et <https://www.hbw.com/ibc/photo/tawny-eagle-aquila-rapax/immature-6th-israel>).

En Asie du Sud-Est (Birmanie, Indochine) enfin, de façon remarquablement symétrique, les observations d'individus erratiques en provenance d'Inde et du Népal ou les spécimens collectés identifiés comme *A. r. vindhiana* s'avèrent tous appartenir à une autre espèce – Aigle de Bonelli juvénile *A. fasciata* ou Aigle des steppes (DUCKWORTH *et al.* 2008) ; ces auteurs soulignent que les difficultés d'identification de l'espèce ne doivent pas être sous-estimées.



1. Aigle ravisseur *Aquila rapax*, Éthiopie, janvier 2007 (Gilles Balança). Tawny Eagle.

L'OBSERVATION DU COL DU SOULOR

Le col du Soulor, situé à 1 471 m d'altitude sur la commune d'Arrens-Marsous dans les Hautes-Pyrénées, est un lieu important de passage post-nuptial pour les rapaces migrateurs, reconnu comme tel depuis les années 1970, avec notamment des chiffres records pour le Milan noir *Milvus migrans* (moyenne de 49 387 individus de 2013 à 2019) dans notre pays.

Le suivi 2019, patronné par l'association OCL, a été l'occasion d'observer un grand rapace le 17 août en début d'après-midi par très forte luminosité : celui-ci passera directement au-dessus du site avant de tourner un peu dans la direction du soleil, se mettant alors à contre-jour. Il sera vu posé mais beaucoup trop loin pour observer des détails sur la tête ou le reste du plumage. Voici les critères diagnostiques qui ont été notés.

Silhouette et taille. Aigle de grande taille aux ailes longues et relativement larges, légèrement courbées, mais tenues à l'horizontale ; queue longue (71 % de la largeur de l'aile d'après les photos) et ailes digitées (7 « doigts » apparents). Les pattes sont assez courtes, dépassant juste la racine de la queue. L'oiseau tenait les ailes horizontales quand il cerclait et en vol glissé. Sa rencontre avec un Circaète-Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*, a permis

de constater qu'il était nettement plus grand.

Parties inférieures. La tête apparaît assez foncée. Une ligne claire est notée le long de la bordure postérieure des ailes et de la queue (plumes usées). Une « fenêtre » est visible sur les 3-4 rémiges primaires centrales. Un contraste (moins apparent sur les photos que sur le terrain) est visible entre les rémiges (sombres) et les couvertures sous-alaires claires, de couleur « sable ». La poitrine et le reste du corps nous ont paru non striés. Les rémiges ne sont pas barrées, excluant les autres espèces de grands aigles du genre *Aquila*. Cet individu présente un plumage sans mue alaire apparente et est donc un juvénile en premier plumage usé (chez l'Aigle ravisseur, la mue post-juvénile débute à l'âge de 10-12 mois). Les plumes du corps, claires, commencent cependant à être remplacées par des plumes plus brun-roux du plumage suivant.

Parties supérieures. Vues rapidement ou à grande distance ; cependant, une fine ligne claire (blanche ?) centrale (entre couvertures et rémiges) a été vue en début et en fin d'observation. De façon frustrante, c'est le seul critère des parties supérieures qui a pu être relevé.

Parties nues. Les pattes et le bec ne sont d'aucun secours pour l'identification dans le cas présent.

2. Aigle ravisseur *Aquila rapax*, 1^{re} année, col du Soulor, Hautes-Pyrénées, 17 août 2019 (Mijo Gariou). 1st-ty Tawny Eagle, Pyrénées.



3. Aigle ravisseur *Aquila rapax*, 1^{re} année, col du Soulor, Arrens-Marsous, Hautes-Pyrénées, 17 août 2019 (Adam Wentworth). 1st-ty Tawny Eagle, Pyrénées.



IDENTIFICATION

Notre avis sur le terrain, sans avoir étudié les photos, nous a fait pencher vers l'Aigle ibérique de 2^e année. L'hypothèse d'un Aigle ravisseur juvénile, esquissée mollement sur le terrain, avait été rejetée par nous deux en raison de la distribution de l'espèce, très lointaine pour une éventuelle apparition en ce lieu. Mais après avoir visionné les photos sur ordinateur, nous avons eu quelques doutes. Les photos ont donc été envoyées à Dick Forsman, référence en matière d'identification des rapaces, afin d'avoir son avis, ainsi qu'à un ami espagnol, Jesus Bautista, qui connaît bien les rapaces et étudie l'Aigle ibérique.

Voici la traduction de la réponse circonstanciée de D. Forsman : « L'oiseau n'est pas un Aigle ibérique, c'est certain, mais quelque chose de beaucoup mieux, c'est un jeune Aigle ravisseur *Aquila rapax* ! C'est un jeune oiseau, comme vous pouvez le voir à la ligne blanche complète, mais déjà quelque peu usée, à l'arrière de l'aile. Tous les aigles européens du genre *Aquila* nichent en été, ce qui signifie qu'actuellement [= en début d'automne, NDLR] les jeunes oiseaux sont soit en plumage juvénile frais, juste sortis du nid, soit ils doivent muer des primaires internes s'ils ont plus d'un an. L'Aigle ravisseur,

étant une espèce africaine, peut nicher en hiver et la chronologie de la mue diffère alors de celle des *Aquila* européens. Cet oiseau montre nettement une absence de mue (une primaire est bizarrement en croissance, probablement suite à une perte accidentelle !).

Cet oiseau est un juvénile de forme pâle, qui est en train de muer ses plumes du corps pour acquérir un plumage plus brun. Cela est normal chez l'Aigle ravisseur (vous pouvez regarder les illustrations dans mon livre). Notez aussi les plumes de vol quasiment uniformes, sans la moindre barre (il y a quelques traces estompées à la base des grandes primaires), ce qui est un bon indice pour éliminer les autres espèces du genre *Aquila*. Le fait que le plumage du corps n'ait aucune trace de rayures est également un caractère utile. Et enfin les pattes sont courtes, ce qui exclut directement les Aigles criard et pomarin.

Un jeune Aigle ibérique âgé d'un an, ayant conservé ses plumes de vol juvéniles comme chez cet oiseau, devrait montrer une mue des primaires internes à cette période de l'année, et il ne devrait jamais acquérir une tête et une poitrine aussi foncées. De même, un Aigle des steppes sans ligne blanche sous l'aile et montrant des plumes de vol entièrement sombres (une combinaison rare) peut être exclu par l'absence de mue des plumes de vol. À mon avis c'est sans aucun doute un jeune Aigle ravisseur âgé de moins d'un an. »

Et celle de J. Bautista qui a également identifié ce rapace comme un Aigle ravisseur: « *Cet individu porte un plumage de transition, avec des plumes rousses fraîches remplaçant le plumage juvénile crème, usé et blanchi. Les oiseaux dans ce type de plumage ne sont guère illustrés dans les guides de terrain et leur identification pose souvent problème aux ornithos. Chez les juvéniles d'Aigle impérial, l'usure des plumes n'est pas aussi forte et le plumage n'apparaît pas si usé, il est de teinte plus homogène et ne donne jamais l'impression d'une coloration bicolore.* »

Les critères de plumage observés permettent donc d'exclure, une à une, les diverses espèces de grands aigles de cet âge: Aigles pomarin et criard (silhouette, dessin des rémiges, fenêtre, pattes courtes); Aigles ibérique et impérial (mues des primaires internes absentes, mue des plumes de corps, pattes courtes); Aigle des steppes (dessin des rémiges, fenêtre, absence de mue des plumes de vol). Cette observation a été homologuée par le CHN en décembre 2019 (chn-france.org).

ORIGINE DE CET OISEAU

L'Aigle ravisseur *A. rapax belisarius* se reproduit d'octobre à février en Afrique de l'Ouest, région d'origine possible la plus proche de notre pays. Des individus en dispersion postjuvénile sont-ils susceptibles de suivre des migrateurs prénuptiaux européens, comme le font d'autres espèces, en particulier des Vautours de Rüppell *Gyps rueppellii* et africain *G. africanus*? Dans cette hypothèse, la difficulté d'identification de cette espèce à cet âge pourrait conduire à ce que le peu d'individus atteignant le sud-ouest européen passent inaperçus, voire soient identifiés comme Aigles ibériques. Cependant, aucun jeu de données ne vient actuellement soutenir cette hypothèse, contrairement à ce qui est connu par exemple pour le Vautour de Rüppel (PONS 2018).

L'oiseau est-il échappé de captivité? Une conversation avec J.-L. Liégeois, fin connaisseur des aigles en captivité, nous apprend que cette espèce est régulièrement détenue dans des voleries, avec parfois des cas de reproduction. Mais ces oiseaux sont bagués prioritairement (or les photos montrent que notre individu n'est pas bagué) et une puce électronique peut leur être implantée.

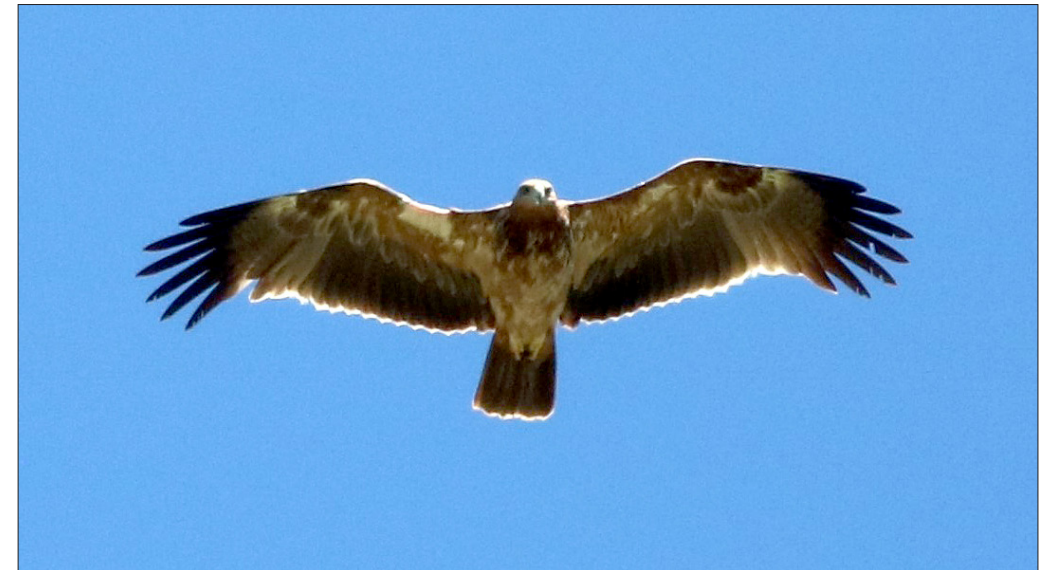
La valeur de ces oiseaux (de 1 500 à 2 000 €) fait qu'en cas de fuite, ceux qui s'égareront sont signalés et recherchés. Nous n'avons trouvé aucune trace d'une telle annonce sur les réseaux spécialisés. Il est toutefois certain que l'oiseau est passé entre des mains humaines, dans un élevage, une volerie ou un centre de soins. Il montre en effet une tache claire très nettement délimitée sur le bord d'attaque de l'aile droite. Une telle marque n'est pas connue comme variante naturelle du plumage des aigles. En revanche, selon différents vétérinaires consultés par la CAF, cette marque est tout à fait semblable à celle qu'entraîne le retrait de tectrices lorsqu'il est nécessaire d'intervenir, par exemple pour réduire une fracture. Il ne fait aucun doute que cet oiseau a été soigné. Mais une enquête auprès des principaux réseaux de centres officiels de soins de la faune sauvage n'a fourni aucun renseignement à son sujet. En l'absence de connaissance du contexte dans lequel cet aigle a été maintenu captif, au moins durant la période de soins et de consolidation, la CAF n'a d'autre choix que de rejeter l'hypothèse d'une occurrence naturelle et de placer cet oiseau en catégorie E de la Liste officielle des oiseaux de France.

REMERCIEMENTS

Ils s'adressent prioritairement à l'association OCL (Oiseaux Cols Libres) qui a permis de confirmer l'importance du col du Soulor comme site de passage postnuptial pour les planeurs (rapaces et cigognes), en y tenant un camp d'observation annuel, ainsi qu'aux diverses personnes qui nous ont aidés dans nos observations. Nous remercions également très chaleureusement D. Forsman et J. Bautista qui nous ont éclairé de leur expertise en identification des rapaces paléarctiques et qui ont confirmé l'identification de cet Aigle ravisseur. Ils s'adressent également à A. Corso qui nous a fourni des précisions concernant les données italiennes.

BIBLIOGRAPHIE

• BIRDLIFE INTERNATIONAL (2018). *Aquila rapax*. The IUCN Red List of Threatened Species. (<http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2018>). • BROWN L.H., URBAN E.K. & NEWMAN K. (1982). *The Birds of Africa*, Vol. I. Academic Press, New York. • CLARK W.S. (1992). The taxonomy of Steppe and Tawny Eagles, with criteria for separation of Museum specimens and live eagles. *British Ornithologists' Club* 112: 150-157. • CRAMP S. & SIMMONS K.E.L. (1980). *The Birds of the Western Palearctic*. Vol. II, *Hawks to Bustards*. Oxford University Press, Oxford



4. Aigle ravisseur *Aquila rapax*, 1^{re} année, col du Soulor, Hautes-Pyrénées, 17 août 2019 (Adam Wentworth). 1st-cy Tawny Eagle.

• DE JUANA E. (1982). Noticiario Ornitológico. *Ardeola* 29: 177-193. • DE JUANA E. (2006). *Aves raras de España. Un catalogo de las especies de presentacion ocasional*. Lynx Edicions, Barcelone. • DEGLAND C.D. & GERBE Z. (1867). *Ornithologie européenne ou Catalogue descriptif, analytique et raisonné des Oiseaux observés en Europe*. Tome I. Baillière, Paris. • DEL HOYO J. & COLLAR N.J. (2014). *HBW and Birdlife International Illustrated Checklist of the Birds of the World*. Vol. 1: *Non-passerines*. Lynx Edicions, Barcelone. • DEL HOYO J., ELLIOTT A. & SARGATAL J. (1994). *Handbook of the Birds of the World*. Vol. 2, *New World Vultures to Guinea-fowl*. Lynx Edicions, Barcelone. • DRESSER H.E. (1902). *A manual of Palearctic Birds*, Vol. 2. Londres. • DUCHATEAU S. (2007). Le statut de l'Aigle ibérique *Aquila adalberti* en France. *Alauda* 75: 33-42. • DUCKWORTH J.W., INSKIPP T.P., PASQUET E., RASMUSSEN P.C., RICE N.H., ROBSON C.R. & RUSSELL D.G. (2008). A re-evaluation of the status of the Tawny Eagle *Aquila rapax* in South-East Asia. *Forktail* 24: 127-129. • GRUSSU M. (2001). Checklist of the birds of Sardinia. *Aves Ichnusae* 4: 2-55. • GILL F., DONSKER D. & RASMUSSEN P. (2021). IOC World Bird List (v 11.2). (www.worldbirdnames.org). • HARTERT E. (1912). *Die Vögel der palaarktischen Fauna*. Band II. Friedländer, Berlin. • IRBY L.H.L. (1895). *The Ornithology of the Straits of Gibraltar*. R.H. Porter, Londres. • LERNER R.L. & MINDELL D.P. (2005). Phylogeny of eagles, Old World vultures, and other Accipitridae based on nuclear and mitochondrial DNA. *Molecular Phylogenetics and Evolution* 37: 327-346. • MAYAUD N. (1936). *Inventory des oiseaux de France*. Société d'Études Ornithologiques,

Paris. • MORANDINI V., SAN MARTIN GONZALEZ E., BILSTEIN K.L. & FERRER M. (2019). Juvenile dispersal in an uninhabited continent: young Spanish Imperial Eagle in Africa. *Journal of Ornithology* 161: 373-380. • OLSON S.L. (1994). Cranial osteology of Tawny and Steppe Eagles *A. rapax* and *A. nipalensis*. *British Ornithologists' Club* 114: 264-267. • PONS J.-M. (2018). Premières mentions validées du Vautour de Rüppell (*Gyps rueppellii*) en France. *Ornithos* 25-1: 295-299. • SHIRIHAI H. (1994). Separation of Tawny Eagle from Steppe Eagle in Israel. *British Birds* 87: 396-401. • TELAILIA S., BOUTABIA L., HARZALLAH B., AYYACH K., BELAOUEB A.B. & BOUHISS M. (2020). Observations récentes de l'Aigle pomarin *Clanga pomarina*, l'Aigle criard *Clanga clanga* et l'Aigle ravisseur *Aquila rapax* en Algérie. *Alauda* 88(2): 129-131. • WALLACE D.I.M. & SAGE B.L. (1969). Las aves de la Costa Brava (Cataluña). *Ardeola* 13: 151-170.

SUMMARY

A Tawny Eagle in the western Pyrénées. On 17th August 2019, during the monitoring of migrating raptors and storks at the col du Soulor (Arrens-Marsous, Hautes-Pyrénées), we observed a «large eagle» which was photographed. It was later identified as a 1st-cy Tawny Eagle. Its origin is not known, although it showed a pale rectangular patch on the inner front right wing, indicative of surgery: it was thus placed in Category E of the French list by the French avifaunistic commission.

Contact: Jean-Louis Grangé
(lilfordi64@orange.fr)